



**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
D'EMERA INCORPORATED**

**AVIS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES INSCRITS CONCERNANT
L'ACCÈS À LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION
et au RAPPORT ANNUEL D'EMERA**

DATE et LIEU DE L'ASSEMBLÉE

Date : Jeudi 21 mai 2026

Heure : 14 h (heure de l'Atlantique)

Lieu : Assemblée virtuelle uniquement par voie de webémission en direct en ligne au :
<https://meetings.lumiconnect.com/400-528-394-021>

Mot de passe de l'assemblée : emera2026 (sensible à la casse)

Q POURQUOI M'ENVOIE-T-ON CET AVIS?

R Dans la mesure permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Emera Incorporated (la « société ») vous donne un accès électronique à notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire de sollicitation de procurations ») concernant l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») ainsi qu'à notre rapport annuel de 2025 (ensemble, les « documents concernant l'assemblée »), au lieu de vous en transmettre des exemplaires imprimés par la poste. Cet avis vous explique comment consulter les documents concernant l'assemblée en ligne et/ou en demander des exemplaires imprimés. Le formulaire de procuration qui vous est nécessaire pour voter accompagne le présent avis.

Q OÙ PUIS-JE CONSULTER EN LIGNE LES DOCUMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE?

R Vous pourrez consulter les documents concernant l'assemblée en ligne à l'adresse www.meetingdocuments.com/TSXT/ema à compter du mercredi 8 avril 2026 et pendant une période d'un an après l'assemblée, ou à l'adresse www.sedarplus.com.

Q COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES EXEMPLAIRES IMPRIMÉS DES DOCUMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE?

R À tout moment avant la date de l'assemblée, vous pouvez demander sans frais des exemplaires imprimés des documents concernant l'assemblée en composant le numéro de téléphone, en envoyant un courriel ou en consultant le site Web tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- Numéro de téléphone : sans frais au 1-888-433-6443 (ou au 1-416-682-3801 pour les actionnaires appelant de l'extérieur du Canada et des États-Unis)
- Courriel : tsxt-fulfilment@tmx.com
- Site Web : www.meetingdocuments.com/TSXT/ema

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, des exemplaires imprimés vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Par conséquent, pour recevoir les documents concernant l'assemblée avant la date limite de réception des procurations pour l'assemblée mentionnée ci-après, vous devriez faire votre demande avant 11 h (heure de l'Atlantique) le mercredi 6 mai 2026. Pour recevoir ces documents avant l'assemblée, vous devriez faire votre demande avant 11 h (heure de l'Atlantique) le vendredi 8 mai 2026.

Si vous demandez des exemplaires imprimés des documents concernant l'assemblée à la date de l'assemblée ou après cette date, ces exemplaires vous seront envoyés dans les 10 jours civils suivant la réception de la demande. Vous pouvez faire une demande d'exemplaires imprimés des documents concernant l'assemblée pendant une période d'un an après l'assemblée.

Q QUELLES QUESTIONS SERONT EXAMINÉES OU SOUMISES AU VOTE À L'ASSEMBLÉE?

R Les actionnaires sont invités à voter à l'égard des points à l'ordre du jour indiqués ci-après :

POINT À L'ORDRE DU JOUR	RÉFÉRENCE DANS LA CIRCULAIRE DE SOLlicitATION DE PROCURATIONS
1. Élection du conseil d'administration – Élire les administrateurs de la société pour l'année à venir.	Se reporter à la rubrique intitulée « Points à traiter à l'assemblée – Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.
2. Nomination des auditeurs – Nommer Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs pour l'année à venir.	Se reporter à la rubrique intitulée « Points à traiter à l'assemblée – Nomination des auditeurs » de la circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.
3. Autorisation de la rémunération des auditeurs – Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.	Se reporter à la rubrique intitulée « Points à traiter à l'assemblée – Honoraires des auditeurs » de la circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.
4. Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction – Examiner et approuver, à titre consultatif, une résolution sur l'approche d'Emera à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction.	Se reporter à la rubrique intitulée « Points à traiter à l'assemblée – Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.
5. Modification du régime d'achat d'actions ordinaires des employés d'Emera – Approbation d'une modification du régime d'achat d'actions ordinaires des employés (le « régime d'achat d'actions ») visant à hausser le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'achat d'actions pour le faire passer de 7 000 000 d'actions ordinaires à 12 000 000 d'actions ordinaires.	Se reporter à la rubrique intitulée « Points à traiter à l'assemblée – Modification du régime d'achat d'actions ordinaires des employés » de la circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.
6. Modification du régime d'options d'achat d'actions de la haute direction d'Emera – Approbation d'une modification du régime d'options d'achat d'actions de la haute direction (le « régime d'options d'achat d'actions ») visant à hausser le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions pour le faire passer de 14 698 259 actions ordinaires à 18 198 259 actions ordinaires.	Se reporter à la rubrique intitulée « Points à traiter à l'assemblée – Modification du régime d'options d'achat d'actions de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.

Tous les actionnaires sont invités à consulter la circulaire de sollicitation de procurations avant de voter.

Q COMMENT PUIS-JE EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À MES ACTIONS?

R Vous pouvez voter par Internet, par téléphone, par courrier postal, par courrier livré, par courriel, par télécopieur ou par webémission en direct. Les détails concernant les méthodes de vote se trouvent dans votre formulaire de procuration ci-joint. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration pour voter par téléphone, par Internet ou dans le cadre de la webémission.

Pour être valides, les formulaires de procuration ou les instructions de vote doivent être reçus par le secrétaire général d'Emera, aux soins de la Compagnie Trust TSX, à l'attention du Service des procurations, à l'adresse P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1 au plus tard à 17 h (heure de l'Atlantique) le mardi 19 mai 2026 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h (heure de l'Atlantique) deux jours ouvrables avant la date de reprise de l'assemblée. Emera se réserve le droit d'accepter des procurations ou des instructions de vote reçues en retard et de renoncer à la date limite de réception des procurations, avec ou sans préavis, mais n'est nullement tenue d'accepter ou de refuser des procurations ou des instructions de vote reçues en retard.

Si vous désirez nommer une autre personne qui participera et exercera vos droits de vote à l'assemblée virtuellement pour votre compte, vous DEVEZ nommer votre fondé de pouvoir à l'aide de votre formulaire de procuration. DE PLUS, pour que votre fondé de pouvoir puisse participer et exercer vos droits de vote à l'assemblée virtuellement, vous devez communiquer avec Compagnie Trust TSX au plus tard à 17 h (heure de l'Atlantique) le mardi 19 mai 2026 et demander un nouveau numéro de contrôle pour l'assemblée. Pour demander un nouveau numéro de contrôle, veuillez vous rendre sur le site Web de Compagnie Trust TSX à l'adresse <https://www.tsxtrust.com/control-number-request> et remplir un formulaire électronique. Une fois rempli et soumis en ligne, ce formulaire générera un message à Compagnie Trust TSX en vue de l'émission du nouveau numéro de contrôle au fondé de pouvoir désigné. Ce nouveau numéro de contrôle permettra à votre fondé de pouvoir d'ouvrir une session et d'exercer vos droits de vote à l'assemblée. Sans un nouveau numéro de contrôle, votre fondé de pouvoir pourra uniquement ouvrir une session à titre d'invité, mais ne sera pas en mesure d'exercer des droits de vote.

- Q** AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER SI J'AI DES QUESTIONS SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS?
- R** Les actionnaires ayant des questions sur la notification et l'accès peuvent composer sans frais le 1-888-433-6443 ou les actionnaires appelant de l'extérieur du Canada et des États-Unis peuvent composer le 1-416-682-3801 ou envoyer un courriel à l'adresse : tsxt-fulfilment@tmx.com.